ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 72451

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation actuelle des psychomotriciens en France. En 2008, a été lancé un chantier de réforme des professions de santé dans le but d'actualiser les champs de compétences et de faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels en fonction des connaissances actuelles et des nouveaux besoins. Depuis trois ans, les travaux concernant les psychomotriciens sont interrompus. Aujourd'hui, pour une totale reconnaissance de leur profession, de leurs compétences et de leur rôle primordial dans le service apporté à la population, ils demandent le passage à cinq ans d'études assorti du grade master. Cela permettra également le développement de la recherche en psychomotricité, indispensable pour améliorer les actes thérapeutiques et montrer l'efficacité de ces derniers. Il lui demande les intentions du Gouvernement dans ce domaine et souhaite que la reprise des travaux puisse se faire en totale concertation avec la profession.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femme a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72451
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 13 janvier 2015, page 119
Réponse publiée au JO le : 28 juillet 2015, page 5743